



## Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Belfort-Bavilliers

### **REGLEMENT DE L'OPEN FLOAT TUBE DU 28 avril 2024**

#### ***SUR le Réversoir carnassier Emprunt 9 (90)***

Cette compétition amicale est organisée par l'AAPPMA Belfort-Bavilliers.

La compétition se déroule en FLOAT TUBE et en individuel.

Les participants doivent être munis de leur carte de pêche en cours de validité.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale à l'inscription.

La compétition sous tous ses aspects devra respecter le présent règlement. Il devra être suivi par tous les concurrents.

#### **INSCRIPTIONS :**

Les compétiteurs disposeront de tous les éléments et informations d'inscription sur le site : [www.douce-savoureuse.com](http://www.douce-savoureuse.com)

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre le 06.86.37.92.12 ou par mail : [aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com](mailto:aappma.ladoucesavoureuse@gmail.com)

Le nombre de participants sera limité à 20. Une liste d'attente de 10 personnes sera mise en place en cas de désistement.

Les inscriptions débuteront à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 et seront closes le 15 avril 2024. Les bulletins seront à renvoyer à l'adresse postale de l'association :

**AAPPMA Belfort-Bavilliers  
Nicolas JARDOT**

**11 rue Joseph Perot**

**90300 VALDOIE**

#### **Tarif de l'inscription :**

40 € par participant avec petit déjeuner + repas du midi (hors boissons)

Le paiement devra être effectué uniquement par chèque libellé à l'ordre suivant :

**AAPPMA BELFORT-BAVILLIERS**

L'inscription sera considérée comme définitive à réception :

- Du paiement par chèque
- De la feuille d'inscription jointe au règlement
- Autorisation parentale écrite pour les mineurs

**Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué**

### **Modes de pêche :**

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet.

Cependant, les concurrents peuvent avoir le nombre de cannes qu'ils désirent sur leur float tube.

Seule la pêche aux **LEURRES ARTIFICIELS** est autorisée. Il est donc interdit d'utiliser des appâts naturels vivants ou morts.

La pêche se pratiquera en NO-KILL.

La pêche en marchant dans l'eau et depuis la berge est interdite.

Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons.

Les pinces buccales sont **interdites**.

La pêche se déroule librement sur le secteur défini par l'AAPPMA mais en respectant une distance de 10 mètres entre les concurrents en action de pêche.

Tout manquement aux règles décrites ci-dessus entraînera la disqualification du concurrent pris en faute.

En cas d'incident technique ou d'accident, le concurrent en cause devra en informer au plus tôt l'organisation.

### **Embarcation et équipements :**

- Float-tube sans moteur électrique.
- Les échosondeurs sont autorisés
- Gilet de sauvetage et sifflet **OBLIGATOIRE**
- Bourriche flottante ou grosse épuisette **OBLIGATOIRE**

Toutes les embarcations doivent être en bon état, et les participants devront avoir une assurance en responsabilité civile.

Chaque compétiteur valide par sa participation d'être nageur et décline toute responsabilité des organisateurs en cas de défaillance du Float-tube.

Chaque participant devra être en possession d'un téléphone portable ou d'un sifflet afin de prévenir les commissaires d'une avarie ou autres.

Le Float tube doit être muni d'un système correct de conservation des poissons : Bourriche flottante ou grosse épuisette obligatoire.

Le pêcheur devra être munis d'un gilet de sauvetage.

Conseil : Il est préférable de vous munir pour la compétition d'un moyen de conservation de 2 prises afin de vous éviter des déplacements trop fréquents auprès des commissaires (attention cependant à ne pas stocker trop longtemps un poisson au risque que celui-ci ne reparte pas).

Il est interdit d'avoir plus de 2 poissons dans sa « bourriche » Par conséquent un concurrent ayant 2 poissons dans sa bourriche devra faire mesurer et valider ses captures par un commissaire. Exception faite pour les perches, vous pouvez conserver jusqu'à 6 perches dans la bourriche avant de les faire mesurer (sans autre espèce). Ceci afin de permettre au pêcheur de ne pas perdre un banc de perches s'il est dessus.

Après mesure, le poisson sera remis directement à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. Tout poisson mort ne sera pas comptabilisé et pourra disqualifier le participant.

## Comptabilisation des prises :

Les espèces comptabilisées seront : **le Brochet, la Perche, le Sandre, le Black-Bass.**

**BROCHET :** De **40 à 60** cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **15 points**  
à partir **60** cm et plus (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **1 point au cm**

**PERCHE :** Maille de **15** cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **1 point au cm,**  
**Quotas de 6 maximum dans la bourriche**  
**Seules les 10 plus grosses perches par participants seront comptabilisées**

**SANDRE :** De **40 à 50** cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **15 points**  
à partir de **50** cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **1 point au cm**

**Black-Bass :** Maille de **15** cm (bout de la bouche fermée à l'extrémité de la queue déployée), **1 point au cm,**

**Exemple : Brochet de 72 cm (de 40 à 60cm = 15 points + 12 points de 60 à 72 cm soit 27 points pour le poisson)**

La mesure se fera au millimètre. Tout poisson mesuré non maillé par les commissaires ne sera pas comptabilisé

Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant des points obtenus, le pêcheur obtenant le plus de points sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité le participant ayant capturé le moins de poissons est déclaré vainqueur (afin de récompenser les plus grosses prises).

Un classement général permettra de récompenser les vainqueurs.

**Dotation :** en bon d'achat Héricourt Pêche

1<sup>er</sup> : 200 €

2<sup>ème</sup> : 150 €

3<sup>ème</sup> : 100 €

4<sup>ème</sup> : 75 €

5<sup>ème</sup> : 50 €

**La dotation est fixée sur la base de 20 participants**  
**Elle sera modifiée selon le nombre de participants**

## **Déroulement :**

La mise à l'eau des float-tubes se fera depuis la rampe de mise à l'eau

2 manches de 3h (dimanche 28 avril : de 08h45 à 11h45/ de 13h30 à 16h30)

## **PLANNING :**

### **Dimanche 28 avril 1ère MANCHE et 2ème manche**

07H30 : Accueil des compétiteurs

08H00-08H30 : petits déjeuners offerts

08h45-11h45 : 1<sup>ère</sup> manche

12H00-13h15 : Buvette à disposition + repas compris dans l'inscription, briefing sur le déroulement de la compétition

13H30– 16H30 : 2ème manche (tout poisson pris après 16H30 ne sera pas comptabilisé)

17h15 : Résultats et remise des prix

**Intempéries :**

En cas de forte intempérie la compétition pourra être annulée. Si la compétition est interrompue après la moitié de sa durée totale, les résultats acquis au moment de l'arrêt feront office de résultats finaux.

**Les organisateurs se réservent le droit de toutes modifications et restent souverains concernant la modification du présent règlement.**



# Compétition Float tube 2024

## FICHE D'INSCRIPTION

Date : 28 Avril 2024 (Emprunt 9)

Règlement 40 €

**Le chèque est encaissé à la date de la compétition**

Nom :.....

Prénom :.....

Date de naissance :.....

Téléphone :.....

Mail :.....

**Personnes à contacter en cas de problème le jour de la rencontre**

Nom :.....

Prénom :.....

Téléphone :.....

**Fiche d'inscription à retourner complétée accompagnée :**

- De la feuille d'inscription jointe au règlement.
- D'une autorisation parentale écrite pour les mineurs.
- Du chèque du montant de l'inscription.
- D'autoriser l'AAPPMA Belfort-Bavilliers à exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion du loisir pêche sur son site internet et son facebook.

**DATE ET SIGNATURE**



